

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Cérémonie religieuse. — VI Avis officiel. — VII La constatation des miracles à Lourdes. — VIII Le culte de la bonne Mère. — IX Le péril des âmes. — X Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 24 mai

Office et jeûne de la vigile, fête de la Pentecôte, collecte pour les écoles du Nord-Ouest ;

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 24 mai

Fête de Notre-Dame-de-Bon-Secours, *double majeur* ; *mém.* du dim. dans l'octave et de l'octave de l'Ascension ; *préf.* de la Ste-Vierge ; *dernier Ev.* du dim. à la fin. — Aux IIe vêpres, *mém.* de S. Grégoire VII (*du 25*). 2e du dim., 3e de l'Octave, 4e de S. Urbain.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 31 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire du Saint-Esprit,

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

La solennité de Sainte-Angèle qui tombe en ce jour est supprimée cette année ; l'office seul est remis

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 17 avril 1903.

LA santé du Souverain-Pontife continue à être bonne. Il avait eu une très légère rechute de son refroidissement, il y a une quinzaine de jours, mais la vigueur de sa constitution, d'une part, les précautions dont sagement l'entoure le Dr Laponi, d'autre part, ont eu facilement raison de ce petit incident dont il ne reste plus de traces. Cependant, je me trompe, il en reste une trace dans les précautions mêmes que l'on prend pour empêcher le retour, et qui ont pour effet de fermer presque complètement la porte des audiences pontificales, au grand désespoir des pèlerins. C'est encore pour ce motif que l'on a renvoyé tous les pèlerinages italiens qui devaient avoir lieu dans le mois d'avril. Il y avait encore à ce revers un autre motif. Ce même mois devait voir réunir à Rome le congrès historique international. Ce congrès étant tenu sous la présidence honoraire du roi d'Italie, qui l'a ouvert en personne, ne pouvait admettre les ecclésiastiques. Or étant donné ce fait, la présence de pèlerinages plus ou moins nombreux aurait pu créer des difficultés pour la tranquillité dans la rue. Ce n'est pas que les catholiques l'eussent troublée, loin de là ; mais à leur occasion d'autres auraient pu le faire, et accentuer sur leur dos et leurs épaules une reprise de la question romaine.

— La grève générale qui battait son plein il y a huit jours n'a duré que trois jours. Elle n'était d'ailleurs générale que sur le papier, et, à part les cochers de fiacre, n'était observée que d'une façon intermittente. Le gouvernement avait pris de grandes mesures de précaution, la ville avait pourvu aux différents services nécessaires ; et comme la grève avait été imposée, aux grévistes, malgré eux, ils

étaient très aises de l'intervention du gouvernement qui les forçait à travailler. C'était leur désir du fond du cœur.

— Cette grève des cochers, hostile à la population romaine et qui n'avait pas trouvé de sympathie dans la masse, était donc un four, et au bout de trois jours les comités réunis en proclamaient la cessation. Restait la grève des typographes qui durait depuis 45 jours. Elle résistait. Et au bout de 47 jours, le chef de la grève en fit voter, dans un grand referendum, la continuation : 1600 voix pour, 265 contre. Mais le lendemain il entamait de nouveaux pourparlers avec les propriétaires des imprimeries. Il n'affichait plus les prétentions primitives, demandait la journée de 9 heures et même moins uniquement pour sauver le principe de la diminution des heures de travail.

— Les propriétaires, qui ont vraiment donné un bel exemple de solidarité, ont refusé les pourparlers. Ils ont déclaré n'accepter que les ouvriers isolés, qui souscriraient les carnets d'engagement comme ils étaient auparavant, et enfin au pro rata des places laissées libres,—les imprimeries voulant absolument conserver le personnel qu'elles avaient recruté. Avant hier, les grévistes ont dû se rendre à discrétion et ont redemandé leur admission. Mais pour un admis, il y en a un qui est laissé provisoirement sur le pavé, et ces pauvres ouvriers doivent méditer maintenant bien durement sur le tort qu'ils ont eu de suivre les conseils des meneurs.

— Au point de vue social cette grève a été un bon enseignement. Elle a prouvé qu'au moins, en Italie, si les propriétaires imposaient silence à leurs sympathies personnelles pour ne voir que l'intérêt commun, s'ils faisaient ce que font leurs ouvriers, ils n'auraient point trop à souffrir de cette avalanche de grèves qui tente à désorganiser toute industrie.

— Hier, à 11 heures du soir, le Rév. Père Picard, supérieur général des Augustins de l'Assomption, s'est doucement éteint dans sa maison de Rome après une maladie qui n'a duré que quelques jours.

La maladie l'a tué, c'est ce que dit la feuille médicale qui donne le permis d'inhumér ; mais pour tous ceux qui connaissent ce religieux, la maladie n'a été que la cause occasionnelle de sa mort. Les souffrances que le Rév. Père éprouvait depuis le procès des Assomptionnistes en France, la rage des ennemis à persécuter ses fils et à ruiner leurs œuvres avaient miné sa forte constitution, et l'ont vraiment mené au tombeau. Il est mort en pleine connaissance. S'il ne pouvait plus parler à cause de sa faiblesse toujours grandissante, ses yeux ne se détachaient point du crucifix qu'on lui présentait ; et c'est en jetant un dernier regard, où il mettait toute son âme, sur Jésus crucifié, que le Père Picard s'est endormi.

— La perte est grande pour l'institut des Augustins de l'Assomption. Si le Père d'Alzon les a fondés et a déposé le germe vivificateur d'où devait sortir cette pléiade d'hommes qui, se faisant tout à tous, ont, dans les diverses branches, cherché à faire connaître et servir Dieu, c'est au Père Picard, son successeur immédiat, que revient l'honneur d'avoir fait germer la semence, développé les œuvres, discipliné les dévouements et soutenu les courages. Le gouvernement français d'ailleurs rend involontairement hommage aux Assomptionnistes, car au moment où il les traîne à Paris devant ses tribunaux comme coupables de s'être reconstitués, il continue à leur envoyer des subsides pour leurs œuvres en Orient.

Rome, le 23 avril 1903.

— Jeudi dernier donc mourait à Rome le Rév. Père François Picard, second supérieur général des Pères Augustins de l'Assomption, fondés il y a un demi-siècle par le Père d'Alzon. Il n'est point nécessaire de faire connaître les œuvres multiples qu'ont créées et développées les Pères de l'Assomption, mais un détail ignoré est qu'ils ont été les fondateurs de deux instituts de femmes. L'un est les Oblates de l'Assomption, qui sont leurs auxiliaires dans leurs maisons de l'Orient ; l'autre, les Petites-Sœurs de l'Assomption.

Les premières ont des liens étroits avec les Augustins de l'Assomption, travaillent aux mêmes œuvres, les aident dans leurs missions.

Les autres, instituées par le Père Parnet, ne se rattachent aux Assomptionnistes que par leur fondateur et l'esprit qui les anime. Elles ont une existence complètement séparée, et font une œuvre, qui, si elle s'accorde avec celle des Augustins, en est différente. Ces Petites Sœurs sont vraiment les servantes des pauvres, ne vont que chez eux, soignent les malades, font le ménage de l'ouvrier comme le plus humble des domestiques, et cherchent à restaurer Jésus-Christ dans la famille et à lui donner la place qui lui est due, pour ensuite arriver à le remettre dans la société. Une caractéristique de cet institut, c'est que non seulement les Sœurs ne peuvent rien demander à leurs malades, mais qu'il leur est interdit de rien recevoir de quelque façon que ce soit. Elles sont installées depuis quelques mois dans un des plus mauvais quartiers de Rome, et y font des merveilles.

— Pour donner une idée de ce qu'est ce quartier, celui du Testaccio, qu'habitent 14,000 individus n'ayant à leur disposition qu'une paroisse avec deux prêtres, le trait suivant suffira.

A l'occasion de son jubilé le Souverain-Pontife fit une aumône de 50,000 francs pour les pauvres de Rome. Sur cette somme, 1,000 francs furent assignés à la paroisse du Testaccio, et le curé fut naturellement chargé de leur distribution. Il décida de donner deux francs aux familles les plus nécessiteuses, et 500 familles reçurent ainsi un petit secours ; mais pour quelques heureux, que de mécontents ! Ceux-ci accusèrent le curé de partialité et un beau soir se jetèrent sur lui armés de bâtons et de pierres. Ils l'auraient certainement assommé, si le curé n'avait pu se réfugier à temps dans une maison dont on ferma les portes. Il avait laissé dans la bagarre son chapeau, des lambeaux de sa soutane, et en plus avait reçu de nombreuses contusions qui l'obligèrent à rester au lit pendant quinze jours. Voilà ce que l'on peut gagner en faisant du bien dans ce quartier du Testaccio.

—La chapelle du *Sancta Sanctorum*, dont on a des mentions dès

le VIII^e siècle, était l'ancien oratoire des papes au Latran. Ils y célébraient les saints mystères quand ils n'allaient pas dans les stations de Rome ; et, après la messe, ils récitaient l'oraison du titulaire de l'oratoire, qui était et qui est encore saint Laurent. C'est par un reste de cet usage que les prêtres récitent dans les prières de l'action de grâces l'oraison du saint diacre. Ils sont ainsi unis par la volonté de l'Eglise au sacrifice qu'offrait le Souverain-Pontife ; et telle est la signification mystique de cette prière dont, sans ce souvenir historique, il serait impossible de connaître le motif.

— Ce sanctuaire de Saint-Laurent, étant une des chapelles privées du patriarchium des papes au Latran, fut enrichi de nombreuses reliques ; il reçut aussi l'image dite achérotypé de Notre-Seigneur, qui fut recouverte de lames d'argent par Innocent III au commencement du XIII^e siècle. C'est à cause de cet amoncellement de souvenirs pieux de la foi chrétienne et de la vénération qui s'attachait à ce sanctuaire, qu'il fut bientôt désigné sous le nom de *Sancta Sanctorum*. Il conserve encore aujourd'hui ce nom, qui a fait presque oublier l'ancien titulaire saint Laurent.

— Quand, après le retour des papes d'Avignon, en 1371, ceux-ci allèrent habiter au Vatican, le palais du Latran tomba dans l'abandon ; et Sixte V, à la fin du XVI^e siècle, sépara ce sanctuaire du corps de bâtiment dont il faisait partie, par la grande rue qui existe aujourd'hui. Il donna ensuite cette chapelle, comme terme de la *Scala Sancta*, qui était auparavant au Latran, et en fit un sanctuaire complètement isolé. Ce lieu était tellement vénéré que Léon X lança une bulle défendant à toute personne d'y entrer. Seuls les cardinaux étaient exceptés de cette prohibition, mais encore leur fallait-il obtenir une bulle papale leur accordant telle permission.

— Le Père de Jubaru, jésuite, qui habite à Anagni, a obtenu récemment de Léon XIII la permission d'entrer dans le *Sancta Sanctorum*, pour rechercher le chef de sainte Agnès qui devait y être enfer-

mé dans le trésor des reliques. Il fit scier les barreaux de fer qui ferment une grande ouverture sous le maître-autel de la chapelle et retrouva un coffre qui remonte à saint Léon III et qui était plein de reliquaires et de reliques. Parmi celles-ci, il retrouva un crâne de jeune fille qui portait le nom de sainte Agnès. Cette découverte confirme la véracité de la tradition qui affirmait la présence du chef de la célèbre martyre dans le *sacrarium* du Latran. Il ne reste plus maintenant qu'à la contrôler, en faisant ouvrir à Sainte-Agnès l'urne d'argent faite par Paul V et qui contient le corps de la sainte et celui de sainte Emérentienne, sa sœur de lait. La tête de cette dernière est conservée à Saint-Pierre in Vincoli.

— On a bien, l'année dernière, retrouvé l'urne d'argent qui renferme ces précieuses reliques ; mais en l'absence d'ordre précis, on n'est pas allé plus loin, et on n'a point ouvert la chasse. La découverte que l'on vient de faire éveillera nécessairement l'intention de la compléter, en inventoriant ce que renferme le sarcophage de Sainte-Agnès-hors-les-Murs.

Rome, le 30 avril 1903.

— Le grand événement du jour est la venue du roi d'Angleterre à Rome et sa visite au Souverain Pontife. Les rois d'Angleterre n'ont pas souvent visité l'Italie ; On cite un Offa, roi de Mercie, qui vint à Rome au VIII^e siècle, Ethelvulphé, 847 et Canut le grand, en 1027. Il est probable que Richard Cœur de Lion répondit à l'invitation de Clément III, qui l'avait protégé contre les entreprises injustes de l'empereur d'Allemagne. Enfin, Edouard I alla voir Grégoire X à Orvieto, ce pape se trouvant depuis une année dans cette ville.

— Comme on le voit, les visites de ces rois ont été plutôt rares malgré les relations très cordiales qu'ils entretenaient avec le Saint-Siège, mais on comprend que l'éloignement de leur île, la difficulté d'arriver à Rome en passant au milieu d'Etats qui étaient, sinon ennemis déclarés, au moins hostiles, dut mettre bien des obstacles à l'exécution de ce projet. Le royaume d'Angleterre était un des plus

dévoués du Saint-Siège. Il suffit de se rappeler que c'est dans ce royaume qu'a commencé le *Denier de Saint-Pierre*, c'est-à-dire l'aumône annuelle d'un denier que chaque famille devait donner à l'évêque de Rome pour contribuer aux besoins généraux de l'Eglise. On a retrouvé, il y a quelques années, près de Sancta Maria Antiqua, où était alors le palais pontifical, un petit trésor de monnaies anglo-saxonnes des VIII^e et IX^e siècles, et qui provenaient des sommes d'argent que l'Angleterre expédiait annuellement à Rome pour le Denier de Saint-Pierre.

— La venue d'un roi d'Angleterre à Rome était donc un événement, car Edouard I n'alla qu'à Orvieto et pour trouver une date incontestable, il faut remonter à Richard Cœur de Lion, où peut-être à Ethelvuphe en 847. Quand l'on sut que le roi d'Angleterre devait venir, on se demanda : ira-t-il au Vatican ? Pendant la période d'incertitude qui précéda la résolution du roi, les journaux libéraux mettaient en relief l'inconvenance de cette visite que rien ne pouvait légitimer et qui serait un affront fait à la nation italienne. Quand la visite fut au contraire décidée, ils changèrent allègrement leur fusil d'épaule, déclarèrent que cette visite n'avait aucune portée politique ; il fallait y voir un acte de condescendance du roi envers un vieillard, acte provoqué par le désir de ne point mécontenter des millions de sujets catholiques. En un mot, si le roi d'Angleterre n'avait pas fait de visite au Vatican, cette omission était un acte d'une portée politique incalculable ; il y va, ce n'est plus qu'un fait divers quelconque qui mérite à peine de défrayer la chronique.

La visite décidée, il fallait s'occuper du cérémonial, et pour cela s'en référer aux précédents.

— Le cérémonial d'usage est que le prince part de son ambassade auprès du Vatican et dans les voitures de son ambassade ; après la visite du Pape il va voir le cardinal Rampolla, et revient ensuite à son ambassade où il attend la visite du cardinal Secrétaire d'Etat. Le roi d'Angleterre n'ayant pas de légation auprès du pape ne pouvait

partir que de son ambassade auprès du Quirinal. Il fut déclaré que cette ambassade, serait pour la circonstance, déclarée demeure royale, et que l'étendard personnel du roi flotterait sur le palais. De cette façon le roi partait réellement de chez lui, il devait d'ailleurs revenir à l'ambassade où il recevait le soir le roi d'Italie.

— La visite du roi d'Angleterre au Pape est un grand événement pour ce pays. Il rehausse la situation des catholiques et couronne une série de mesures prises en faveur des catholiques anglais. Il manquait à ces mesures bienveillantes pour ceux qui, il y a cent ans, étaient encore hors de la loi, un acte public du roi. Le surnom de papiste, odieux pour les anglais, devait perdre sa signification et la visite d'Edouard VII à Léon XIII obtient ce résultat.

DON ALESSANDRO.

CEREMONIE RELIGIEUSE

A la Congrégation de Notre-Dame.

M. l'abbé A.-P. Dubuc, chanoine honoraire, présidait, ce matin, une cérémonie de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame.

Ont revêtu l'habit de la Congrégation : Les sœurs Ellen-Gertrude McDonald, dite Sainte-Christine, Mary-Ann McLood, dite Sainte-Hénédine, Agnes-Mary Curran, dite Sainte-Anne de l'Enfant-Jésus, M.-B.-Germaine Marier, dite Sainte-Marie Libératrice, M.-Clotilde Lincourt, dite Saint-Joachim, Marie-Méonide Milot, dite Sainte-Marguerite du Rosaire, Marie-Rachel Derome, dite Sainte-Amédée de Savoie, Marie-Louise Aubertin, dite Sainte-Marie-Anselme, Marie-Alma Carrier, dite du Saint-Esprit, Marie-Cordélie Prévost, dite du Saint-Enfant-Jésus, M.-A.-Cécile Oumet, dite Sainte-Cécile des Anges, Marie-Anne Lachance, dite Sœur Lachance, Marie-Valéda Roy, dite Sœur Magella, Marie-Alice S.-Pierre, dite Sœur Caron, M.-A.-Aurore Caron, dite Sœur Houde.

La messe a été célébrée par M. l'abbé A.-P. Dubuc, chanoine honoraire. M. l'abbé J. Richard, P. S. S., de l'église Saint-Jacques, à Montréal, a fait l'allocution de circonstance.

AVIS OFFICIEL

Le 22 de ce mois commenceront les exercices de la neuvaine préparatoire à la fête de la Pentecôte. Cette neuvaine est obligatoire. Messieurs les curés et recteurs d'église sont priés de lire aux fidèles la partie de la circulaire No 7, qui se rapporte à ces exercices.

LA CONSTATATION DES MIRACLES A LOURDES



L'OBJET propre de la constatation dans le miracle est l'œuvre sensible, le fait extérieur.

Déterminer ensuite le caractère de ce fait, juger s'il est naturel ou divin, c'est un acte de la raison se prononçant d'après l'expérience qu'elle a des lois et des énergies de la nature.

Or dans toute guérison miraculeuse, on distingue trois phases ou *moments* de l'œuvre sensible, qui doivent être observés avec soin pour que la raison puisse affirmer l'intervention de la puissance divine :

- 1o L'état de maladie ;
- 2o Celui de la santé recouvrée ;
- 3o La transition d'un état à l'autre.

Le surnaturel de la guérison se déduit du mode extraordinaire de cette transition entre les deux états, du fait qu'elle est instantanée, qu'aucun moyen naturel n'a été employé pour l'obtenir, et que d'ailleurs tous les remèdes du monde n'auraient pu produire *instantanément* un tel résultat.

* * *

Ceci posé, voici comment se constate un miracle.

Un malade est guéri instantanément à la piscine ou sur le parcours des processions du Saint-Sacrement, qu'arrive-t-il ?

De suite, la plupart du temps, le miraculé se rend au Bureau des *Constations*. Il sait que la reconnaissance l'oblige à ne pas céler la grâce dont il est favorisé, et le sentiment du devoir triomphe du malaise qu'il éprouve à sentir les yeux fixés sur lui. On l'interroge sur sa mala-

die ; et, d'après sa réponse, on vérifie s'il n'en souffre plus, si la guérison est parfaite, ou si elle laisse quelques traces inquiétantes. Le sujet était-il poitrinaire ? On l'ausculte avec soin. Était-il aveugle ? On lui fait lire des textes en caractères variés et de plusieurs grandeurs. Avait-il des plaies ? On s'assure de leur disparition, et on note l'aspect que présente la cicatrice. Les médecins étrangers au Bureau sont invités à examiner le miraculé et à contrôler le jugement de leurs collègues. Son état de santé à l'heure précise où il comparait est ainsi établi *scientifiquement*. Et on se sert au besoin, pour plus d'exactitude, des instruments perfectionnés dont la Belgique reconnaissante a doté la clinique de Lourdes. On connaît donc avec certitude le *second moment* de l'œuvre sensible, celui qui suit la minute même où la force de Dieu a touché le malade, l'infirme ou le blessé. Procès-verbal est dressé immédiatement de cette constatation.

* * *

Mais ce n'est qu'une partie de la tâche. Il faut aussi connaître le *premier moment*, correspondant à l'état de souffrance désormais disparu. On ne se contente pas à cette fin de la déclaration du miraculé, on lui demande ses certificats. S'il n'en produit point, c'est un cas à écarter, ou bien à ajourner jusqu'à ce qu'une enquête, où seront interrogés les médecins qui ont soigné le malade, permette de se prononcer. — Présente-t-il des pièces rédigées en due forme et portant les caractères d'une authenticité indiscutable ? On examine alors si ces pièces sont assez explicites pour renseigner exactement sur le mal dont le sujet vient d'être délivré ; et, si elles ne satisfont pas complètement, c'est encore partie remise jusqu'à plus ample information.

Les certificats incomplets ne sont pas rares. Bien des médecins ont cette pusillanimité de craindre que leur nom soit mêlé à une *histoire de miracle*. D'autres sont, de parti pris, les adversaires du surnaturel, et rédigent leurs certificats en termes volontairement obscurs qui ne renseignent guère sur la nature de la maladie et l'état des organes en souffrance. De tels certificats servent admirablement le naturalisme : on peut toujours attribuer à une

cause naturelle la guérison d'une maladie insuffisamment définie ; " pour échapper à la rigueur d'une démonstration qui pourrait s'imposer, on refuse de constater la maladie au départ, afin de ne pas constater la guérison au retour. "

Dieu merci, tous les médecins n'agissent pas de cette façon plus habile que loyale ; sans quoi la constatation scientifique du miracle deviendrait fort difficile.

Et puis, la Providence permet que des ennemis du surnaturel servent eux-mêmes la cause du miracle sans s'en douter. Ils libellent, en effet, à *raison de leur situation officielle*, des certificats qui acquièrent une particulière importance, du fait que ces pièces n'ont pas été délivrées en vue du pèlerinage, mais pour faire entrer le malade dans un hospice ou lui obtenir certaines autorisations.

* * *

Continuons. Le miraculé possède, je suppose, des certificats en règle. Ils sont versés au procès-verbal avec les dépositions des témoins qui ont accompagné le malade pendant le voyage, qui l'entouraient au moment de la guérison, qui l'ont aidé à descendre dans l'eau si le miracle a eu lieu à la piscine. De l'ensemble de ces témoignages comparés, contrôlés les uns par les autres, et rapprochés des déclarations du miraculé lui-même, on cherche à dégager et à établir exactement le dernier point à constater : *le passage de l'état de la maladie à celui de la santé recouvrée, l'instantanéité et la plénitude de la transformation accomplie.*

Cette partie de l'information ne souffre généralement pas de difficulté, la plupart des malades amenés à Lourdes étant incurables ou affligés de maux tels, que la guérison naturelle ne serait possible pour ces malheureux qu'après des semaines ou des mois de traitement. D'ailleurs, ils arrivent accompagnés de parents, amis, voisins, qui ne les quittent guère ; et toujours autour d'eux une foule considérable, puis des médecins, des journalistes, des touristes, désireux de voir un miracle, surveillant à cet effet l'entrée des malades aux piscines et épiant leur sortie.

Le Dr d'Hombres, par exemple, fut témoin de la guérison de Marie Lemarchand, la femme au *lupus*, de Zola. " Quand je la vis, dit-il, attendant son tour pour prendre son bain, je fus frappé de son aspect particulièrement repoussant. Les deux joues, la partie inférieure du nez, la lèvre supérieure, étaient recouvertes d'un ulcère de nature tuberculeuse et sécrétant un pus très abondant. Au sortir de la piscine, je me rendis immédiatement à l'hôpital, auprès de cette femme. Au lieu de la plaie hideuse que je venais de voir, je trouvai une surface encore rouge à la vérité, mais sèche et comme recouverte d'un épiderme de nouvelle formation. Les linges qui avaient servi au pansement avant son entrée à la piscine étaient à côté d'elle, et tout maculés de pus. "

* * *

Peut-être croyez-vous que tout est fini et que le miracle est désormais constaté ! détrompez-vous. Cette procédure, déjà fort complexe, ne renferme que les éléments *préliminaires* de l'information. Avant de se prononcer, le *Bureau médical* de Lourdes se met en relation avec les praticiens qui ont signé les certificats, et leur demande, avec de nouveaux et plus amples renseignements sur la maladie du miraculé, leur avis sur l'état où ils l'ont retrouvé au retour de Lourdes ; puis on attend un an ou deux pour s'assurer de la permanence de la guérison. Pendant tout le temps que durent ces recherches, la presse locale et la grande presse, saisies des faits par les communications du *Bureau des constatations*, les discutent et soulèvent toutes les objections, raisonnables ou non, qui peuvent infirmer leur authenticité ou les ramener à l'état de phénomènes naturels. Il est tenu compte des observations présentées, et les membres du *Bureau* les discutent une à une. L'instruction faite aussitôt après la guérison est donc *provisoire*.

Cet exposé, si bref qu'il soit, des procédés de constatation en usage à Lourdes, répond suffisamment aux critiques du positivisme. Il a pour corollaire naturel l'affirmation suivante.

Des faits qui ont résisté aux épreuves successives que

nous avons énumérées, et qui demeurent inattaquables après avoir passé par tous ces cribles, sont et doivent être admis comme certains. Les répudier, en masse, faute de constatation suffisante, c'est faire litière de toutes nos sources de certitude : perception des sens, induction, témoignage. C'est le scepticisme absolu.

Abbé LEROY.

LE CULTE DE LA BONNE MÈRE



ARSEILLE est la première ville des Gaules qui ait connu et vénéré le nom de Marie.

Ses apôtres étaient les amis de Jésus : la pieuse famille de Béthanie. Ils étaient venus, sur la barque désemparée, avec la mère du disciple bien-aimé et la propre sœur de la Sainte Vierge, les deux saintes Maries. Leur premier autel, pétri sur le rivage avec les alluvions du Rhône, fût, dit-on, consacré à la Mère de Jésus encore vivante. Aussi, quand ils furent établis dans la grande cité phocéenne, au fond de la crypte où se groupaient autour d'eux les premiers fidèles, durent-ils s'entretenir souvent de Celle qu'ils avaient aimée en même temps que son divin Fils.

La dévotion à Marie naquit donc à Marseille avec le christianisme. C'est auprès de cette Bonne Mère que les martyrs vinrent chercher le courage d'affronter les supplices, c'est à son ombre qu'ils trouvèrent le repos du sépulcre. Les moines succédèrent aux martyrs et le foyer du culte de la Vierge fut pendant des siècles Notre-Dame de Confession.

A quelle époque commença-t-il à se transporter au sommet de la colline ?

Il faut arriver jusqu'au XIII^e siècle pour rencontrer sur ce point des données certaines. Ce siècle commença dans le trouble et le désordre. Les esprits paraissaient complètement dévoyés ; la licence régnait dans les mœurs, et la guerre civile et religieuse, désolant le Midi de la France, ajoutait ses horreurs à d'aussi tristes présages.

Mais, le souffle de Dieu passait sur ce monde en chaos, pour en faire sortir bientôt ce siècle si grand par son esprit religieux et son amour du beau idéal.

Pendant que saint François portait les âmes au renoncement et à la pénitence, son frère saint Dominique leur donnait un essor céleste par la prière. Dans ce Midi tourmenté par les dissensions religieuses, il prêchait avec une sainte ardeur la dévotion à la Vierge Marie et répandait partout le Rosaire. Le monde se soulevait à leur voix.

Est-ce à cette impulsion de piété qu'obéit un jeune prêtre de Marseille, chapelain des Accoules ? Maître Pierre voulut-il imiter la vie pénitente de saint François et glorifier comme saint Dominique la Reine du ciel par un nouveau sanctuaire ? Toujours est-il, qu'à l'exemple des plus grands saints de son époque, il ouvrit au monde chrétien une abondante source de grâces. Par son initiative, Notre-Dame de la Garde apparut comme une contemporaine de Notre-Dame de la Portioncule et de Notre-Dame du Rosaire.

L'Abbé D. CASTELLAN.

LE PERIL DES AMES

Qui ne connaît la triste et pourtant charmante légende si bien contée par Paul Féval ? Cela se passe sur les côtes légendaires de la vieille Arvor. L'Océan furieux a rompu ses digues naturelles ; il assiège les maisons ; sous la marée qui toujours monte, les foyers vont bientôt disparaître...

Menacé par ce nouveau déluge, un père de famille entraîne sa femme, qui tient dans ses bras leur petit enfant, vers une chapelle de la Très Sainte Vierge. Le flot les y poursuit. La famille se réfugie sur le toit ; l'eau monte, atteint le faite.

Alors s'attachant à la croix de fer, l'homme élève, sur ses mains jointes, puis sur ses épaules, la femme et l'enfant.

Bientôt la vague l'enveloppe, le couvre, le submerge et submerge

aussi la pauvre mère qui, dans un geste de suprême dévouement, de ses deux mains élève vers le ciel l'innocente créature. Seule, la tête du blond chérubin apparaît encore audessus des flots calmés.

Alors passait dans le ciel la Vierge Marie avec son glorieux cortège. Elle aperçoit cet enfant et ordonne à ses anges de le recueillir. Mais avec l'enfant, le père, la mère ne formaient qu'une seule grappe humaine : tous trois furent emportés par les anges.

A l'heure effrayante que nous traversons, tous les démons sont déchaînés contre l'enfance. L'effort des âmes chrétiennes doit se porter vers le salut des enfants. Il ne faut pas que l'impiété s'en empare ! Prières, sacrifices, industries du zèle, énergique résistance, tout doit être mis en œuvre pour défendre ces chers petits que Satan voudrait ravir à l'Eglise.

Un des moyens les plus efficaces de procurer le salut de l'enfance chrétienne, c'est l'œuvre des catéchistes volontaires. Déjà, dans toute la France, des milliers de ces femmes de cœur, que l'on ne trouve jamais en défaut quand il s'agit de noble abnégation et d'intelligente initiative, ont donné leur nom et leur concours à cette œuvre.

Dans la tourmente qui se prépare, le rôle des catéchistes volontaires va devenir encore plus important ; les prêtres ne suffisent plus à la tâche, mais que sera-ce demain, si nos œuvres sont frappées ? Toute femme de cœur, en prévision de ces besoins évangéliques, peut-être si proches, et en considération de l'apostolat si nécessaire à exercer dès maintenant, voudra s'enrôler dans la petite armée d'élite et donner là le meilleur de son cœur et de son temps.

(Semaine religieuse de Cambrai).

AUX PRIERES

Sœur Marie-Yvonne, née Marie-Louise Beausoleil, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.